

# LUNDI LE 5 MARS 2018

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 5 mars deux mille dix-huit (2018), à dix-neuf heures (19h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Julie Bibeau	siège no 3
Murielle L. Lessard	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5
Georges Lysight	siège no 6

Tous membres du conseil formant quorum.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

047-03-18

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2018.
3. Correspondance :
  - 1) CPTAQ : Décisions pour Entreprises C. Arseneault inc.
  - 2) MTQ : Confirmation de la subvention du CN.
  - 3) UPA Maskinongé : Hommage à la Soirée des Sommets.
4. Période de questions
5. ADMINISTRATION
  - 1) Adoption des dépenses.
  - 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 28 février 2018.
  - 3) FQM : Réussite de la formation sur le comportement éthique.
  - 4) Soirée des Sommets 2018.
  - 5) Fondation canadienne Espoir Jeunesse.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 1) Saint-Paulin : Regroupement des services incendie.
7. TRANSPORT/VOIRIE
  - 1) Redevance Carrière et Sablière : Saint-Paulin
8. URBANISME
  - 1) CPTAQ : Demande d'autorisation de Monsieur Gérard Diamond.
9. ENVIRONNEMENT
  - 1) Mai : Mois de l'arbre.
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
  - 1) Projet de cuisine collective.
  - 2) Fête des neiges 2018 : Bilan.
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
  - 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
  - 2) Cylindre d'air : Sécurité Incendie

- 12) Période de questions
- 13) Clôture de la session

**048-03-18**     **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018**

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 5 février 2018.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 5 février 2018 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**CORRESPONDANCE**

**049-03-18**     Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) CPTAQ : Décisions pour Entreprises C. Arseneault inc.
- 2) MTQ : Confirmation de la subvention du CN.
- 3) UPA Maskinongé : Hommage à la Soirée des Sommets.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**ADMINISTRATION**

**050-03-18**     **ADOPTION DES DÉPENSES.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201800058 à 201800117 inclusivement totalisant un montant de 57 162.34 \$ et les salaires de février 11 286,94 \$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**051-03-18**     **RAPPORT DU SEC-TRÉS SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2018.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 28 février 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**052-03-18**     **FQM : RÉUSSITE DE LA FORMATION SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la réussite de la formation sur le comportement éthique de mesdames les conseillères Marie-Claude Lafond et Julie Bibeau.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**053-03-18**     **SOIRÉE DES SOMMETS 2018.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de la Chambre de Commerce et d'industrie en rapport avec la soirée des Sommets 2018.

D'autre part, la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont vote un budget de 400,00\$ pour une commandite de 100,00\$ à l'UPA et défrayer

le coût des billets de Julie Pigeon et Sébastien Pedneault s'ils ne sont pas payés par l'UPA.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

054-03-18

**FONDATION CANADIENNE ESPOIR JEUNESSE : DROIT DE PASSAGE.**

Considérant la demande de la Fondation canadienne Espoir jeunesse de passer dans la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont pour amasser des dons;

Considérant que par les années antérieures la municipalité a reçu des plaintes de citoyens sur la manière d'opérer des représentants de la Fondation;

Considérant que l'an dernier la municipalité refusait le droit d'émettre un permis de colportage à cette même Fondation;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de la Fondation canadienne Espoir jeunesse pour obtenir un droit de passage pour la campagne de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes. D'autre part, considérant l'expérience passée, le conseil refuse de donner suite à la demande de la Fondation canadienne Espoir jeunesse.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

055-03-18

**REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIE.**

CONSIDÉRANT l'étude sur le regroupement des services incendie dans la MRC de Maskinongé réalisée par quatre (4) maires de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT la séance d'information qui s'est tenue en juillet 2017 à la municipalité de Saint-Paulin;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont de par sa résolution 217-10-17 informait la MRC de Maskinongé qu'elle n'adhérerait pas au regroupement des services de sécurité incendie par la création d'une régie inter municipale en incendie;

CONSIDÉRANT que le processus d'étude du projet de regroupement se poursuit;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, malgré sa résolution 217-10-17, aimerait être informée de la progression et de la suite du dossier et même à participer aux rencontres futures du comité sur le regroupement des services incendie de la MRC de Maskinongé. D'autre part, aucun frais pécunier ne devra être chargé à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont pour quelque dépense que ce soit, en lien avec ce dossier.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## TRANSPORT/VOIRIE

### **056-03-18**     CARRIÈRES ET SABLIERES : REDEVANCE SAINT-PAULIN.

Considérant que la redevance sur les Carrières et Sablières pour l'année 2017 devant être versée à la municipalité de Saint-Paulin s'élève à 12 266,00\$;

Considérant que son versement doit être autorisé par le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont;

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont verse à la municipalité de Saint-Paulin la redevance sur les carrières et sablières, la somme de 12 266,00\$ pour l'année 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## URBANISME

### **057-03-18**     CPTAQ : DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR GÉRARD DIAMOND.

Considérant la demande de monsieur Gérard Diamond auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec à l'effet de vendre sa résidence et le terrain qui porte le numéro de lot 5 799 165 et de conserver l'érablière portant le numéro de lot 5 669 467;

Considérant l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec portant le numéro 4095505 autorisant l'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour la construction d'une résidence et d'un chemin d'accès d'une partie du lot 5A, rang 2 Gore Hunterstown d'une superficie approximative de 3200 mètres carrés.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, les considérants ci-haut font partie de la résolution. D'autre part, le conseil prend connaissance de la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ concernant le dossier Gérard Diamond et demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de prendre en considération le dossier de Monsieur Diamond.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## ENVIRONNEMENT

### **058-03-18**     MAI : MOIS DE L'ARBRE.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont participe à la distribution des arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts organisé par l'Association forestière de la Vallée St-Maurice. Monsieur le conseiller Georges Lysight est mandaté pour commander les différentes sortes d'arbres. La distribution se fera en mai 2018 ou selon le calendrier de l'association.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

### **059-03-18** PROJET DE CUISINE COLLECTIVE.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du projet de cuisine collective en collaboration de la maison de la famille de Louiseville mandate Madame la conseillère Marie-Claude Lafond de continuer le dossier.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **060-03-18** FÊTE DES NEIGES 2018 : BILAN.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du bilan de Monsieur Sébastien Pedneault sur l'activité d'hiver qui s'est tenue le 24 février dernier.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## AFFAIRES NOUVELLES

### **061-03-18** RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc en rapport avec l'entente de Yamachiche.

### **062-03-18** CYLINDRE D'AIR SÉCURITÉ INCENDIE.

Considérant la demande d'achat pour 6 cylindres d'air 45 PI3 en carbone Stealthl-30 2216 PSIMSA pour un montant de 6 726.04 \$ incluant les taxes pour le service incendie.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise l'achat des cylindres tel que décrit dans le considérant ci-haut et autorise le paiement, déjà au budget de 2018, au montant de 6 726.04\$ incluant les taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### **063-03-18** CLÔTURE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h32.

---

**MAIRESSE**

---

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

*Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES**

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 5 mars 2018.

---

Jean Charland, g.m.a.  
Directeur général &  
Secrétaire-trésorier